



INSCRIPTIONS

Juillet 2024

AHUN

Extrait du règlement intérieur

« Les annulations survenant dans un délai inférieur à 24 heures et non justifiées par un certificat médical seront dues.
Les inscriptions des enfants sont à déposer dans le respect des dates de réservations mentionnées par les programmes d'activités communiqués par la Communauté de communes. Les Directeurs des structures se réservent le droit de refuser des inscriptions si le nombre d'enfants est supérieur à la capacité d'accueil de la structure ou au nombre de places disponibles pour les séjours et activités organisées. A noter que les réservations ont une grande importance dans l'organisation des accueils de loisirs (sorties activités transports...) ainsi que pour un bon accueil des enfants.

Je soussigné(e) M./Mmeresponsable légale de l'enfant en classefréquentera l'accueil de loisirs sur les jours suivants:

Merci de nous indiquer vos besoins pour cette période avant le 12 JUN 2024

Dates	J o u r n é e	M a t i n	R e p a s	A P M
Lundi 8/07				
Mardi 9/07				
Mercredi 10/07				
Jeudi 11/07				
Vendredi 12/07				
Lundi 15/07				
Mardi 16/07				
Mercredi 17/07				
Jeudi 18/07				

Dates	J o u r n é e	M a t i n	R e p a s	A P M
Vendredi 19/07				
Lundi 22/07				
Mardi 23/07				
Mercredi 24/07				
Jeudi 25/07				
Vendredi 26/07				
Lundi 29/07				
Mardi 30/07				
Mercredi 31/07				



Horaires

Matin
7h30-9h15
Repas
12h00
Après-midi
13h30-14h
Soir
16h45-18h



Accueil
Le mas 23150 AHUN
0555817837

+ d'infos
www.creusesudouest.fr

direction.lemasloisirs@creusesudouest.fr

Journée type
Accueil des enfants de 7h30 à 9h15
Départ des enfants de 16h45 à 18h





INSCRIPTIONS

Août 2024

AHUN

Extrait du règlement intérieur

« Les annulations survenant dans un délai inférieur à 24 heures et non justifiées par un certificat médical seront dues.

Les inscriptions des enfants sont à déposer dans le respect des dates de réservations mentionnées par les programmes d'activités communiqués par la Communauté de communes. Les Directeurs des structures se réservent le droit de refuser des inscriptions si le nombre d'enfants est supérieur à la capacité d'accueil de la structure ou au nombre de places disponibles pour les séjours et activités organisées. A noter que les réservations ont une grande importance dans l'organisation des accueils de loisirs (sorties activités transports...) ainsi que pour un bon accueil des enfants.

Je soussigné(e) M./Mmeresponsable légale de l'enfant en classefréquentera l'accueil de loisirs sur les jours suivants:

Merci de nous indiquer vos besoins pour cette période avant le 12 JUIN 2024

Dates	Jour née	Matin	Repas	APM	Dates	Jour née	Matin	Repas	APM
Jeudi 1/08					Lundi 19/08				
Vendredi 2/08					Mardi 20/08				
Lundi 5/08					Mercredi 21/08				
Mardi 6/08					Jeudi 22/08				
Mercredi 7/08					Vendredi 23/08				
Jeudi 8/08					Lundi 26/08				
Vendredi 9/09					Mardi 27/08				
Lundi 12/08					Mercredi 28/08				
Mardi 13/08					Jeudi 29/08				
Mercredi 14/08					Vendredi 30/08				
Vendredi 16/08									



Horaires

Matin

7h30-9h15

Repas

12h00

Après-midi

13h30-14h

Soir

16h45-18h

Jeudi 15 Août étant férié il n'y aura aucun accueil ce jour-là.

+ d'infos

www.creusesudouest.fr



Accueil

Le mas 23150 AHUN

0555817837

Journée type

Accueil des enfants de 7h30 à 9h15

Départ des enfants de 16h45 à 18h